canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Roxanne Meyer Keller
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15019366

Lausanne, le 9 décembre 2015

Pension de M. Pierre Chiffelle - réponse à la détermination Grégory Devaud

Madame la PrésidentE,

Le Conseil d'Etat vous remercie de bien vouloir prendre connaissance du courrier adressé ce jour à la Commission de gestion, comme suite donnée à la détermination citée en titre.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pierre-Yves Maillard	Vincent Grandjean

Annexe mentionnée

Copie
- CHAN

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Valérie Schwaar
Présidente de la Commission de gestion
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15019367

Lausanne, le 9 décembre 2015

Pension de M. Pierre Chiffelle - Suites données à la détermination Grégory Devaud

Madame la Présidente,

Dans sa réponse à l'interpellation de Monsieur le Député Gregory Devaud et consort intitulée « *Ancien membre du Conseil d'Etat : débordant d'énergie, Pierre Chiffelle perçoit-il une pension de malade ?* » (12_INT_071), le Conseil d'Etat informait le Grand Conseil que Monsieur Chiffelle, bien qu'il n'y fût pas contraint légalement, avait fourni au Chancelier d'Etat des renseignements clairs, complets et actuels, dûment certifiés, attestant que les motifs médicaux existant au moment de la démission demeuraient et empêcheraient donc toujours l'exercice de la charge de Conseiller d'Etat.

Dans le cadre du traitement de cette interpellation, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une détermination demandant à ce dernier d'obtenir des informations certifiées par un nouveau médecin conseil et nommé en accord avec les deux parties puis d'informer la Commission de gestion. La détermination précise que ces informations ne doivent pas porter sur des données sensibles et confidentielles, mais sur le fait de savoir si elles seraient de nature à réviser une décision.

Nous vous faisons savoir par la présente que Monsieur Pierre Chiffelle a accepté de remettre au Chancelier d'Etat des informations certifiées par un nouveau médecin choisi en accord avec le Chancelier d'Etat. Le nouveau document en mains du Chancelier d'Etat confirme les renseignements communiqués au Grand Conseil en réponse à l'interpellation de Monsieur Devaud. Les conclusions que l'on peut en tirer sont identiques.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pierre-Yves Maillard	Vincent Grandjean

Copies

- Madame la Présidente du Grand Conseil
- CHAN